

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 47

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subventions allouées à deux associations pour leurs actions en faveur de la santé des jeunes. Exercice 2017

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048**

PRESENTATION

Le Département, au titre de la prévention, est un intervenant important en matière d'actions auprès des jeunes et de leur santé.

Il participe à ce titre au financement d'actions mises en œuvre par des associations ayant pour mission l'accueil et l'accompagnement des jeunes sur les questions de la santé (telle que définie par l'OMS).

Ces structures sont une porte d'entrée accessible et non stigmatisante pour des adolescents fragiles, des jeunes qui connaissent des difficultés et des familles désorientées face à l'éducation de leurs enfants.

Ces espaces d'accueil et d'écoute anonymes et gratuits, de prévention de proximité sont parfaitement reconnus par les professionnels aussi bien que par les familles.

1 / L'Association d'Accompagnement Action Initiative, présidée par Madame Patricia Barlatier, a son siège au 35, rue Borély, 13120 Gardanne.

Elle a pour but d'améliorer la prévention et la prise en charge de la souffrance psychique des personnes les plus démunies et de proposer un accompagnement individuel et une participation à des groupes de parole afin de permettre ainsi l'émergence, puis la mise en œuvre d'un projet de soin.

Elle est conventionnée depuis 2009 pour le fonctionnement de l'Espace santé jeunes qu'elle gère. Ses actions visent à renforcer le partenariat avec les services du Conseil départemental, dans le traitement des informations préoccupantes et dans le cadre du suivi des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Ses missions pour cette action sont les suivantes : lieu ressource pour les jeunes et les familles , la coordination de réseau, les actions de prévention/formation.

En 2016, l'Espace santé jeune a accueilli 167 personnes, dont 52 familles venant du bassin Gardannais. L'équipe de l'Espace santé a réalisé 295 entretiens répartis en consultations de prévention, consultation sociale, consultation psychologue, médiation et soutien à la parentalité. Enfin l'association assure des actions collectives de sensibilisation et des ateliers en milieu scolaire.

Demande pour l'exercice 2017 : Poursuite de la structuration du Réseau Santé Jeunes du Pays Gardannais dont est garant le binôme (E.S./A.S.E) et son développement en intégrant de nouvelles structures intervenant dans le parcours des jeunes.

Une subvention de 30 000 € est sollicitée auprès du Conseil départemental, seul financeur de cette action, pour le fonctionnement de l'Espace santé jeunes.

La subvention est proposée pour un montant de 28 000 € En cas d'accord, elle fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention suivant le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

2 / Le Collectif santé jeunes du pays aubagnais, présidé par Madame Paula Battaglini, est situé au 18, bd Gambetta, Les Tuileries, 13400 Aubagne.

Cette association a pour but d'améliorer la santé des jeunes âgés de 11 à 25 ans. Son travail consiste à mettre en place et gérer un lieu multifonctions, base d'un réseau d'échanges de pratiques et de savoirs avec une plate-forme de coordination entre les acteurs des champs sanitaire, social, psychiatrique, éducatif et sanitaire autour du mal-être des jeunes.

L'association a par ailleurs développé en 2011 un projet d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des adolescents sortant du dispositif de protection de l'enfance et de soutien aux familles.

L'activité de l'Espace santé jeunes se décompose en trois missions :

- L'accueil, l'écoute, l'accompagnement des jeunes et des familles
- La prévention collective
- Le développement du réseau professionnel et la culture commune

En 2016, 908 jeunes sont suivis et 2277 entretiens ont été réalisés. Les orientations et accompagnements des jeunes se font pour 20% vers la santé physique, 14% vers les services sociaux, 5% vers la psychiatrie, 18% vers la santé sexuelle et 8% vers la prévention de la toxicomanie.

Les jeunes en insertion professionnelle représentent environ 42% du public.

Le parcours santé de ces jeunes suivis par l'association représente 23 bilans de santé, 350 accompagnements individuels, 400 consultations psychologiques, 78 ateliers thématiques et groupes d'échanges.

Demande pour l'exercice 2017

L'association a pour projets :

- De maintenir le niveau d'accueil aux alentours de 400 jeunes accueillis sur la structure ;
- Développer la permanence de soutien psychologique pour la tranche d'âge 16-25 ans sur Aubagne et Marseille ;
- Garantir l'accompagnement, et l'autonomisation des jeunes dans leur démarche santé ;
- Favoriser l'accès aux soins notamment par l'intermédiaire des bilans de santé des jeunes en insertion ou hors dispositif.

Pour la réalisation de ces projets, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 100 505 € et sollicite auprès du Département une aide de 40 000 €

Les autres financements attendus sont :

- ARS : 30 000 €
- Communes : 18 795 €
- Région : 5 000 €
- Métropole : 5 000 €
- Autres : 1 700 €

Pour l'exercice 2017, la subvention est proposée à hauteur de 30 000 €

En cas d'accord, la subvention fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention suivant le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

CONCLUSION

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 58 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 58 000 € le montant des subventions de fonctionnement allouées à l'association Accompagnement Action Initiative de Gardanne et au Collectif santé jeunes du pays aubagnais, au titre de l'exercice 2017, pour leur dispositif d'accompagnement en faveur de la santé des jeunes ;
- m'autoriser à signer avec les associations bénéficiaires la convention de fonctionnement selon le modèle de convention type approuvé par délibération de la Commission Permanente n°122 du 27 Juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL